TERMES DE REFERENCE

SERVICE D'HEBERGEMENT HOTELIER, RESTAURATION ET TRANSPORT A DIVO, COTE D'IVOIRE DU 6 AU 13 DECEMBRE 2026

1 A PROPOS DU CCI/ITC

Le Centre du commerce international (CCI/ITC) est l'agence conjointe de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Le CCI aide les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) des économies en développement et en transition à devenir plus compétitives sur les marchés mondiaux, contribuant ainsi à un développement économique durable et inclusif dans le cadre de l'initiative d'Aide pour le commerce et des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

2 BUT DE CET APPEL D'OFFRE

Le but de cette demande de cotation est de contracter des services d'hébergement hôtelier, restauration et transport à Divo en Côte d'Ivoire du 6 au 13 Décembre 2026.

Le Programme de relance de la filière café en Afrique s'inscrit dans le cadre de l'appui apporté par l'Union européenne au développement du secteur privé dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Dans le cadre de la mise en œuvre du programme en Côte d'Ivoire, l'intervention de l'ITC s'articule autour de l'assurance qualité, de la promotion des bonnes pratiques et de la constitution d'un vivier de ressources humaines qualifiées, afin de favoriser le développement du café de spécialité et d'en accroître la valeur ajoutée. La formation sur les techniques de transformation est un cours pratique de sept (07) jours (du lundi 07 au dimanche 13 décembre 2026) destinés aux acteurs de la filière afin d'approfondir leurs connaissances des principales méthodes de transformation post-récolte. Elle se déroulera à la Station De Recherche CNRA Divo (QQFC+54, Divo).

À cet égard, l'ITC cherche à engager un prestataire de services chargé de fournir les services de conférence décrits ci-dessous pendant toute la durée de l'atelier.

3 CAHIER DES CHARGES

3.1 Hébergement Hôtelier

- 25 chambres standards
- Arrivée (Check in): 6 décembre 2026 (à partir de midi)
- Départ (Check out) : 13 décembre 2026

3.2 Restauration/Traiteur

- Petit déjeuner (à l'hôtel) du 7 au 13 décembre 2026 : 25 personnes
- Déjeuner et service traiteur (sur le site du CNRA) du 7 au 12 décembre 2026 : 30 personnes, inclus soft drinks
- Pause-Café (sur le site du CNRA) du 7 au 12 décembre 2026 : 30 personnes
- Diner (à l'hôtel) du 6 au 12 décembre 2026 : 30 personnes, inclus soft drinks

3.3 Transport

- Bus avec capacité 30 places
- Trajet : Hôtel (centre Divo) vers la station du CNRA
- Horaires : départ (8h) et retour (17h) du 7 au 12 décembre 2026

4 MODALITES DE PAIEMENT

Le CCI/ITC prévoit un paiement après remise d'une facture finale et payable sous 30 jours une fois les services délivrés. Cependant, un acompte versé à l'avance peut être envisagé. Les modalités de paiement doivent être spécifiées lors de la soumission de votre offre.

5 PROFIL DU PRESTATAIRE DE SERVICE

Le CCI/ITC envisage de contracter ces services auprès d'un établissement hôtelier à Divo, ou une entreprise de services évènementiels basée en Côte d'Ivoire.

Le prestataire de service faisant une offre devra joindre les documents suivants :

- Un extrait du registre du commerce attestant que l'entité commerciale est enregistrée légalement.
- Une copie signée de l'ANNEXE B, des conditions Générale des Contrat sur les services de l'ONU.
- Une preuve d'expérience préalable avec l'ONU ou d'autres organisations internationales est préférable afin de garantir les normes de sécurité pour cet évènement.

6 SOUMISSION DE VOTRE OFFRE

Le prestataire de services doit soumettre une offre technique et financière selon les modalités ci-dessous :

1.1 L'offre technique doit contenir les documents justifiant du respect des exigences en matière de compétences et d'expérience énoncées au paragraphe 5. Le prestataire de services doit inclure tous les certificats valides ainsi qu'un extrait d'immatriculation au registre du commerce prouvant qu'il s'agit d'une société légalement constituée. L'offre technique doit également inclure la méthodologie et le plan de travail répondant aux exigences énoncées aux paragraphe 3.

1.2 L'offre financière doit comporter un prix unique hors TVA pour l'ensemble de la prestation et inclure une ventilation des coûts par livrable.

1.3 Acceptation des Conditions générales des Nations Unies relatives aux contrats de prestation de services (fournir une copie signée de l'ANNEXE B).

7 EVALUATION DES OFFRES

Les offres seront évaluées sur les aspects techniques selon la méthode « satisfait / non satisfait » (pass/fail) pour les exigences énoncées aux paragraphes 3,5 et 6. Le contrat sera ensuite attribué à l'offre la moins disante qui répond à l'ensemble des exigences.